

TABLEAUX DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIES
FRAIS MEDICAUX à l'Etranger	
En cas d'hospitalisation, appel obligatoire au Centre d'assistance :	Maximum Monde entier : 300 000 € Maximum Monde entier Senior (à partir de 61 ans) : 100 000 € Maximum Europe : 100 000 € Nombre d'événements illimité Franchise par Sinistre : NEANT
Hors Hospitalisation A concurrence de 100 % des frais réels	Maximum Monde entier : 300 000 € Maximum Monde entier Senior (à partir de 61 ans) : 100 000 € Maximum Europe : 100 000 € Franchise par Sinistre : NEANT
Rééducation, kinésithérapie, chiropractie suite à Accident	Frais réels dans la limite 10 séances
Soins dentaires d'urgence	Maximum par personne : 150 €
Soins dentaires consécutifs à un accident (soins d'orthodontie) y compris dans le pays de domicile	Maximum par personne et par dent : 500 €
Frais d'optique (lunettes/lentilles) consécutifs à un accident	Maximum 400 €
ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT MEDICAL	
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Rapatriement de l'Assuré à son domicile	Frais réels
Retour d'un accompagnant assuré	Frais de transport par train 1ère classe ou avion classe économique
Prise en charge d'un titre de transport pour un membre de la famille de l'Assuré (en cas d'hospitalisation prolongée ou pour identification du corps de l'assuré)	Maximum par personne: 2 000 € si hospitalisation de plus de 5 jours (une personne)
Frais d'hébergement pour un membre de la famille (en cas d'hospitalisation ou pour identification du corps de l'assuré)	75 € par nuit dans la limite de 525 € (une personne)
Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'accompagnant	75 € par nuit dans la limite de 525 € (une personne)
Rapatriement du corps en cas de décès de l'Assuré	Frais réels
Frais de cercueil en cas de décès de l'Assuré	2 000 €
Retour anticipé de l'Assuré en cas de décès ou hospitalisation d'un proche	Billet simple Frais nécessaires et raisonnables
Assistance juridique à l'étranger	Maximum par assuré : 3 000 €
Avance de caution à l'étranger	Maximum par assuré : 7 500 €
Avance de fonds	Maximum par assuré : 1 000 €
Transmission des messages urgents	Frais réels
Frais de recherche et de secours	Maximum par Assuré : 2 000 €

GARANTIE BAGAGES	
Perte, vol ou détérioration de Bagages	Maximum par assuré : 2 000 € Limitation par effet : 300 € par objet Maximum Objets de valeur : 300 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital décès	Montant par assuré : 15 000 €
Capital invalidité permanente accidentelle	Maximum par Assuré (moins de 61 ans) : jusqu'à 75 000 € Maximum par assuré (plus de 61 ans) : 15 000 € Franchise relative en cas d'invalidité : NEANT
RESPONSABILITE CIVILE	
Responsabilité civile Vie Privée à l'étranger	Maximum dommages corporels : 750 000 € Maximum dommages matériels : 450 000 € Assistance Juridique Incluse